

**ASSEMBLÉE NATIONALE**30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

**AMENDEMENT**

N ° 12660

présenté par  
Mme Rubin**ARTICLE 47**

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet alinéa concerne l'octroi de la soi-disant « garantie minimale » concernant les sports à haut niveau pour les mêmes raisons que nous avons déjà invoqués. Par cohérence avec notre précédent amendement, nous demandons sa suppression. Non seulement le système que vous vous acharnez à défendre participera du fléau du chômage, notamment pour les jeunes en raison du recul de l'âge du départ à la retraite mais il entérinera aussi de lourdes incertitudes. Même à partir de 2045, la caisse nationale conservera tout pouvoir sur la fixation de la valeur du point. Comment parler de « solidarité nationale » lorsque la valeur du point dont dépendra la retraite des individus est entourée de zones de flous insupportables ? Pour toutes ces raisons, nous demandons la suppression de cet alinéa.